



Rapport de la commission des pétitions Chargée de l'examen de la Pétition de M Alain Bron – pour une information au public : (PE22/003)

Présidence :	Céline Misiego
Membres présents :	Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Charlotte De La Baume (remplace Mme G. Schaller) ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffar ; Françoise Piron ; Yvan Salzman ; Constance Von Braun.
Membres excusés :	Antoine Piguet ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.
<u>Municipale concernée</u> :	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité
<u>Accompagnant Municipalité</u> :	M.Patrick Eturnaud, chef de Service Mobilité aménagement des espaces publics.
<u>Pétitionnaire</u> :	M. Alain Bron
<u>Secrétaire</u> :	M. Frédéric Tétaz
<u>Rapportrice</u> :	Mme Françoise Piron

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2
Date : le 11 mai 2022
Début et fin de la séance : 16 h 00 – 18h20

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance

Le pétitionnaire évoque l'expérience de se retrouver devant un chantier en ville, avec des questions sur ce qui est entrepris comme travaux. Dans d'autres villes, il y a des informations disponibles aux abords des chantiers. Il est expliqué ce qui est entrepris, pour quel coût, d'où proviennent les fonds (Ville, Canton, autres collectivités, etc.). Il estime qu'il est intéressant pour le citoyen qui le souhaite de pouvoir se renseigner facilement lorsque de l'argent public est engagé. Il convient que des informations sont disponibles aux abords des chantiers pour les grands travaux, comme celui du tram, mais ce n'est pas le cas pour des plus modestes interventions, par exemple lorsque des places de jeux publiques doivent être refaites.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'en principe une communication est faite, mais que la communication sur place peut être améliorée.

Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics rajoute que dans tous les cas, une affiche est posée sur le domaine public pour les grands chantiers. Il y a les noms des personnes responsables de la maîtrise d'ouvrage. Figurent aussi les informations les plus utiles pour éviter d'avoir trop d'informations. Il y a des informations dédiées aux chantiers sur le site de la Ville. Sur la page d'accueil, une icône « chantiers » donne accès à une carte et une liste des chantiers en cours. Lorsqu'on clique sur chaque chantier des informations plus précises apparaissent (localisation, dates, nature du chantier, incidente, intervenants, etc.). Sur les chantiers d'envergure, la communication est de plus grande ampleur. Des affichettes sont aussi déposées dans les immeubles bordant les chantiers.

Un commissaire dit qu'il a l'impression que l'information est suffisante en général. Il demande si le pétitionnaire a des cas précis à évoquer. Il estime que trop d'informations sur des panneaux pourraient être négatif.



Le pétitionnaire dit qu'il y a des travaux qui sont faits par d'autres services que celui des routes et mobilité et que certains services peinent à informer correctement. Il dit que le chantier qui l'a fait réagir est la réfection du réservoir d'eau en descendant Bellevue-Béthusy vers la place de jeu. Pour se renseigner, il a pris contact avec un service qu'il pensait être en charge. Celui-ci l'a renvoyé vers le service des eaux, mais il a fallu un moment pour avoir des informations. Dans d'autres villes, les informations données au public indiquent aussi qui finance les travaux (ville, région, etc.) et les coûts globaux.

Une commissaire constate il n'y a pas de systématique pour les petits travaux. Elle a déjà vu des panneaux qu'elles ne comprenaient et que cela peut être déroutant pour les riverains parce qu'ils ne savent pas combien de temps les travaux vont durer.

Un commissaire dit que même les conseillers communaux ont parfois de la peine à trouver certaines informations. Il se demande si une page internet pourrait lister les informations accessibles à propos des chantiers.

Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics dit que sur le site internet de la Ville, il y a un onglet « chantier » sur lequel les travaux figurent.

Madame la présidente, constatant que la parole n'est plus demandée, prend congé du pétitionnaire en le remerciant.

Audition de madame la Municipale sans la présence du pétitionnaire

Des précisions sont demandées sur l'exemple évoqué par le pétitionnaire

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que dans l'exemple évoqué, il est possible que la communication n'ait pas été répertoriée sur le site. Quant à indiquer les montants engagés, elle a fait l'expérience de retours négatifs et assez vifs lorsque ces montants étaient annoncés lors de présentations publiques. En effet, les coûts peuvent se monter rapidement à plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de milliers de francs. A l'échelle d'un individu, cela peut représenter de grosses sommes, alors qu'à l'échelle des travaux publics ce sont des sommes modestes. Il est parfois difficile de faire comprendre cette différence d'échelles. Elle rajoute qu'il est courant de recevoir des questions sur les chantiers en cours, mais pas pour savoir combien un chantier coûte.

Il est demandé si les autres services qui font les travaux ne pourraient pas solliciter le service Mobilité puisqu'il a l'expérience de la communication.

Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics dit que c'est une question de ressources et que son service ne peut pas s'occuper de l'information pour tous les autres services. Il admet que lorsqu'il y a une petite fouille sur un trottoir, il n'y a peut-être pas la même attention portée par le service en termes de communication. Pour le service en charge, l'impact peut apparaître minime, alors que pour la personne qui subit et ne comprend pas ce qui se passe cela peut être frustrant.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique comment se passent la gestion des chantiers de la Ville. Il y a une forte coordination à plusieurs niveaux : les techniciens, les chefs de service, les municipaux se voient plusieurs fois par an pour coordonner tous ces chantiers. Pour chaque chantier, un service leader est désigné. Environ 3 fois sur 4, le service désigné est Mobilité et Aménagement des espaces publics et donc se charge de la communication. Pour le quart des chantiers restants, par exemple lorsqu'il ne s'agit que d'un projet réseau, de changement de tuyaux, le service concerné est leader et s'occupe de la communication.

Une commissaire évoque un cas particulier où malgré la présence d'un panneau d'information, elle n'a pas compris en quoi allaient consister ces modifications avant que les travaux ne soient terminés. Elle encourage les services à être plus clairs dans les plans et la communication.



Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que pour l'exemple évoqué par la conseillère un tout-ménage a été envoyé à tous les habitants. Le service a organisé des balades avec les habitants. Après la mise à l'enquête publique, des panneaux de réalisations ont été installés sur le chantier. C'est en général le minimum entrepris. Le service essaie de communiquer au maximum, mais on vit dans une société où tout le monde est noyé sous l'information et des choses jugées importantes peuvent parfois échapper. La nature humaine veut que les personnes mécontentes s'expriment davantage. Les personnes satisfaites ne s'expriment pas beaucoup. C'est pourquoi la Municipalité procède à des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et des habitants pour avoir l'échantillon le plus représentatif possible. Le niveau de satisfaction est plus élevé que ce à quoi l'on pourrait s'attendre lorsqu'on évalue seulement à partir des retours exprimés spontanément.

Madame la présidente, constatant que la parole n'est plus demandée, prend congé de la Municipale et de son chef de service en les remerciant.

Délibération de la copet

Un commissaire estime que la communication sur les petits travaux est insuffisante. D'autres ont le sentiment que la Ville fait des efforts et souhaitent laisser du temps pour que les bonnes pratiques soient adoptées par l'ensemble des services dans la Ville. Il a été souligné que si le périmètre de communication devait être élargi au maximum pour tout type de travaux, cela serait très coûteux et chronophage. Cela nécessiterait l'engagement de personnel supplémentaire.

Un commissaire relève que la pétition a été signée par 1 personne. Cette personne est un ancien conseiller communal. Il sait ce qu'est une pétition et qu'elle peut être déposée munie d'une seule signature. Cette remarque pour exposer le contexte de classe sociale. Par ailleurs, il relève que lorsque qu'il a demandé des exemples au pétitionnaire il n'a pu en citer qu'un seul. Il rappelle l'argument de la municipale à propos du niveau de détail de l'information (coûts, précisions techniques, etc.) et sur l'incompréhension que cela peut susciter dans certains cas.

Les avis sont partagés, certaines personnes souhaitent renforcer les moyens pour améliorer la communication, d'autres estiment que les échanges avec la municipale ont montré qu'elle est consciente des améliorations possibles, il y a aussi une question de moyens, en particuliers pour les petits chantiers.

Un commissaire relève que certaines pétitions déposées par le passé munie d'une seule signature ont été intéressantes et bénéfiques. Le nombre de signataire n'est donc pas en question. Par contre, il estime, comme d'autres, que le pétitionnaire aurait pu venir avec plus d'exemples.

Il est proposé qu'une affichette standard pour renvoyer sur la page du site de la ville soit exposée sur chaque chantier. Le site internet indiqué par la municipale a été consulté et les commissaires ont pu constater que les informations données sont suffisantes. Il mériterait plus de visibilité.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 7 voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 1 voix, abstention 1.

Conclusions de la commission :

<p><u>Vote</u> : <i>Par 7 voix pour étude et communication et 1 voix pour étude et rapport-préavis, et 1 abstention, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication</i></p>

Lausanne, le 9 septembre 2022, la rapportrice Françoise Piron